

## **Compte rendu du conseil municipal**

**séance du 1er juillet 2022**

Réuni sur convocation du maire, le conseil municipal s'est tenu sous la présidence d'Eric Ballester, premier adjoint adjoint de la commune.

Etaient présents : Catherine Villadieu, Patrice Etienne, maires-adjoints, Stéphanie Bordes, Céline Chauveau, Patrice Cuquel, Jean-Luc Gauran, Lionel Pouteau, Marie-Hélène Razafimanantsoa, David Taupiac, Gilles Ternier, Christine TRECAT, Richard Tourisseau.

Excusées : Dominique Payer qui donne procuration à Richard Tourisseau, Michèle Villemur à Catherine Villadieu.

### **1°) Désignation d'un secrétaire de séance :**

Jean Luc Gauran est désigné.

### **2°) Démission du maire :**

Eric Ballester donne lecture du courrier de David TAUPIAC, daté du 23 juin 2023 par lequel il fait savoir au Préfet du Gers que suite à son élection en tant que député et en application des dispositions législatives, il présente sa démission de maire de Saint Clar mais reste, pour le moment, conseiller municipal.

Eric Ballester donne lecture du courrier de M. le Préfet du Gers, daté du 27 juin 2022, en réponse de la demande de David Taupiac et donne son accord pour la démission et invite le premier adjoint à convoquer le conseil municipal à élire un nouveau maire.

### **3°) Election du nouveau Maire de Saint Clar :**

Après avoir lu l'ordre du jour du présent conseil, Eric Ballester donne la parole Christine Trecat qui, en tant que doyenne d'âge, se voit confier la présidence de la séance pour l'élection du maire de Saint-Clar

Christine Trecat demande fait appel à candidature. Eric Ballester se présente. Il n'y a pas d'autres candidats.

Christine Trecat préside le bureau de vote, assistée de Céline Chauveau et Lionel Pouteau, assesseurs, pour 13 votants et 2 procurations.

Après le vote à bulletin secret, des élus présents et des deux procurations, 15 suffrages se sont exprimés.

Après comptage et dépouillement des bulletins par les assesseurs, Eric Ballester est élu à l'unanimité.

Eric Ballester remercie les élus pour leur confiance.

### **4°) Détermination du nombre d'adjoints :**

En application des dispositions législatives et réglementaires, le conseil municipal fixe le nombre d'adjoints à 4.

### **5°) Election des Adjoints du Maire de Saint Clar :**

L'élection se tient au scrutin de liste sans raturages, ni adjonctions. Une seule liste est candidate :

- Catherine Villadieu,
- Patrice Etienne,
- Stéphanie Bordes,
- Richard Tourisseau.

Le conseil désigne les deux mêmes assesseurs Céline Chauveau et Lionel Pouteau, Eric Ballester président le bureau de vote.

Après le vote à bulletin secret, des élus présents et des deux procurations, 15 suffrages se sont exprimés.

Après comptage et dépouillement des bulletins, la liste entière des adjoints est élue à l'unanimité.

**6°) Question diverse :**

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il a proposé à Gilles Ternier, pour prendre en charge la démocratie participative et à Lionel Pouteau la gestion de la nouvelle salle de sport.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance. Il donne la parole à David Taupiac s'il souhaite dire quelques mots à l'assemblée.

La séance est levée à 21h45.

\*\*\*

Le secrétaire de séance,

Jean Luc GAURAN